SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 9 janvier 2014 portant modification de l'arrêté du 15 novembre 2013 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2014 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles

NOR : *AFSA1430005A*

La ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,

Vu l'arrêté du 15 novembre 2013 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2014 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles,

Arrêtent :

Article 1er

À l'article 1er de l'arrêté du 15 novembre 2013 susvisé, les mots : « M. Rémi AUDREN, formateur, instructeur de locomotion à la FAF access-formation (75 Paris) » sont remplacés par les mots : « Mme Christelle LETISSIER, formatrice, instructrice de locomotion à la FAF access-formation (75 Paris) ».

Article 2

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 janvier 2014.

Pour les ministres et par délégation :
La sous-directrice de l'autonomie,
des personnes handicapées et des personnes âgées,
N. Cuvillier